



Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2016 à 20 h

Présidence : Sylvie VENTARD, Maire.

Présents : Mmes BOIRIN Catherine, BOULANGE Ludivine, JACOB Yvette, NICOLAS Carine et VENTARD Sylvie ; MM. ALEXANDRE Karl, BUSSIÈRE Guy, JOLY Pascal, MICHELIN Fabrice, MOURON Jean-Pierre et BONNOT Sébastien.

Secrétaire de séance : Catherine BOIRIN

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 4 février 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents .

I – ONF :

M. PERFETTINI, garde forestier, rappelle que le conseil doit se prononcer sur le plan d'aménagement de la forêt élaboré pour 20 ans à compter de cette année.

Il présente ensuite les travaux envisagés pour 2016 en parcelles 28, 2 et 12 pour un montant d'environ 2 570 € TTC en investissement et d'environ 491 € TTC en fonctionnement.

Le conseil municipal accepte ces travaux.

II - Compte Administratif 2015 commune et lotissement :

Budget communal

Mme le Maire présente les résultats d'exécution du budget de la commune de Savouges comme suit :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	21 823,92 euros	44 939,66 euros
FONCTIONNEMENT	155 310,18 euros	217 095,59 euros

Le conseil municipal constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2015 :

Section d'investissement :	excédent de	23 115,74 €
Section de fonctionnement :	excédent de	61 785,41 €

Le compte administratif 2015 de la commune est adopté à l'unanimité.

Budget annexe du Lotissement

Il en ressort les éléments suivants :

Section de fonctionnement : déficit de 34 933,10 €

Le compte administratif 2015 du budget lotissement est adopté à l'unanimité.

III - Compte de gestion 2015 commune et lotissement :

Budget communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, déclare que le compte de gestion 2015, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Lotissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, déclare que le compte de gestion 2015, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion du budget lotissement est adopté à l'unanimité.

IV - Affectation des résultats

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, l'affectation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent d'investissement en section d'investissement sur le budget primitif de 2016 à l'article 001 soit 23 115,74 €uros.
- Report de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement sur le budget primitif de 2016 à l'article 002, soit 61 785,41 €uros

V - Vote des taux

Cette année encore, le Conseil Municipal décide à la majorité de laisser inchangées les taxes locales au regard de l'augmentation éventuelle des autres collectivités locales, soit :

- ✓ 9.88 % : taxe d'habitation
- ✓ 17.60 % : taxe foncière sur le bâti
- ✓ 50.09% : taxe foncière sur le non bâti

VI - Budget Primitif 2016 commune et lotissement

Budget commune

Au niveau investissement, il est prévu l'achat de bancs extérieurs et la continuité de la rénovation de la salle des fêtes (travaux de peinture, achats de matériels divers, matériels de cuisine) grâce à l'obtention de subventions.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif 2016. Celui-ci se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	36 908 euros	36 908 euros
FONCTIONNEMENT	171 514 euros	225 161 euros

soit un excédent total prévisionnel de **53 647** euros.

Budget annexe lotissement

Un terrain a été vendu en début d'année et il a été décidé de viabiliser un 2^{ème} terrain dont l'accès se fera par la Rue du Pré Fleuri.

Le budget lotissement 2016 est voté à l'unanimité et se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	19 300 euros	19 300 euros
FONCTIONNEMENT	73 534 euros	187 100 euros

soit un excédent total prévisionnel de **113 566** euros.

Mme le Maire rappelle que ces opérations successives se rapportant au lotissement permettront de fait d'apurer définitivement le déficit existant depuis 2005 sur cette opération.

VII - Questions diverses :

- **Communauté de communes du Sud Dijonnais** : En application de la loi Notre du 9 mars 2015, en raison des élections qui se sont déroulées à Noiron-sous-Gevrey et suite à la décision du conseil communautaire en date du 10 février 2016, qui a opté pour l'application du droit commun, la commune de Savouges ne sera désormais plus représentée que par un seul conseiller communautaire et un suppléant.
Mme le Maire se propose comme conseiller communautaire et propose M. Pascal JOLY comme délégué suppléant. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- **Point à temps** : un contact a été pris avec l'entreprise ROUGEOT pour l'effectuer sur les rues Basse, Haute et de Noiron. Le marquage au sol sera effectué ensuite.
- Mme le Maire remercie la commune de Gevrey-Chambertin pour le don de jardinières extérieures qui seront apposés dans les rues du village et fleuries ensuite par les membres bénévoles de la commission.
- **Des actes de vandalisme ont été à nouveau commis à l'espace P. Damy : les vitres de la partie bar ont été brisées, la toile de la structure arrachée ...**
D'autre part, il a été constaté un dimanche que les bouches d'eaux pluviales de la Rue de Corcelles ont été retournées de manière dangereuse pour tout véhicule empruntant les voies de circulation.

Force est de constater que ces actes de vandalisme assurés régulièrement et gratuitement les week-ends, auront à terme des répercussions sur le coût de réfection des infrastructures et sur le bien-être de chacun.

Par ailleurs, les membres du conseil municipal appellent une fois de plus à un comportement plus civique en demandant à chacun de respecter les lieux publics (arrêt de bus, place de la mairie, aire de jeux...).

En effet, ces endroits font l'objet régulièrement de déjections animales, d'emballages plastiques ou papiers qui jonchent le sol, de bouteilles en verre ou en plastique

Une benne à verre est à disposition Rue de Noiron ...

Il est rappelé que par arrêté du Maire du 14 janvier 2016, la consommation de boissons alcoolisées est interdite sur les lieux publics.

Les accotements sont réservés pour la circulation des piétons et non pour le stationnement des véhicules

Les services de gendarmerie ont également été informés de circulation de drogue et feront de plus amples contrôles ponctuels et inopinés ; il en va de la sécurité de tous.

- Les **inscriptions** en école maternelle auront lieu **le mardi 26 avril** à 16h et en école élémentaire le même jour à 18h. Merci de faire établir auparavant le certificat d'inscription préalable en fournissant le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.
- **Salle des fêtes** : le conseil municipal décide d'augmenter le montant de la caution à 1 000 € pour les contrats signés à partir de ce jour.

Tournez la page





La Communauté de Communes du Sud Dijonnais rappelle qu'un **conciliateur de justice**, M. Pierre CHOLLET, est à disposition des habitants **le mardi matin** à la Communauté de communes du Sud Dijonnais (changement du mercredi en mardi).
Consultation sur rendez-vous par tél. au 077 077 7005

Animations

La prochaine **Soirée Théâtre**
« **ça se complique** »
aura lieu **le samedi 23 avril à 20h30**



Le **Concours intervillages de pétanque** est reconduit
et aura lieu le **samedi 7 mai** à l'espace DAMY (pour tout
renseignement, contactez Karl ALEXANDRE au 06-84-11-35-97)



Le 29 mai, à 11 heures aura lieu la
traditionnelle fête des mamans où un
bouquet de fleurs leur sera offert par
les enfants ainsi qu'un apéritif à
l'ensemble de la population.

